

ce sens que cette distinction peut être qualifiée de distinction canadienne. Je suis véritablement fier, par conséquent, d'être justement le Canadien sur lequel, grâce à un heureux concours de circonstances, ce choix s'est porté.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

ANNONCE DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE SUR L'ÉNERGIE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si la Chambre le permet, j'aimerais en ce moment lui faire part d'une nouvelle. Aujourd'hui, le gouverneur en conseil a établi une commission royale chargée d'enquêter sur un certain nombre de questions relatives à l'énergie et aux sources d'énergie qui sont de la compétence de ce Parlement, et de formuler des recommandations dans ce domaine.

Seront membres de la commission M. Henry Borden, C.R., de Toronto; M. J.-Louis Lévesque, de Montréal; M. George Britnell, de Saskatoon; M. Gordon Cushing, d'Ottawa; M. Robert Howland, d'Halifax; et M. Léon Ladner, de Vancouver.

Je me contente d'ajouter que M. Borden est bien connu dans tout le Canada; M. Lévesque, financier de Montréal, est réputé non seulement dans sa propre province, mais d'un bout à l'autre du pays, et M. George Britnell, qui professe les sciences économiques à l'Université de la Saskatchewan, a fait partie de plusieurs commissions royales. Quant à M. Gordon Cushing, il est vice-président exécutif du Congrès du Travail du Canada. M. Howland, d'Halifax, est économiste; et M. Léon Ladner, membre de la Chambre des communes de 1926 à 1930, est à la fois homme d'affaires et avocat.

Les détails du mandat des commissaires peuvent offrir quelque intérêt pour la Chambre et, avec l'autorisation des honorables députés, j'aimerais les consigner au hansard en en donnant lecture. Les commissaires sont autorisés à faire enquête et à formuler des vœux sur:

a) les mesures qui serviront au mieux l'intérêt national en ce qui concerne l'exportation de l'énergie et des sources d'énergie du Canada;

b) les problèmes inhérents et les mesures qui devraient s'appliquer à la réglementation de la transmission du pétrole et du gaz naturel entre les provinces ou du Canada à un autre pays, y compris, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, la réglementation des prix ou des taux à exiger ou à verser, l'organisation financière et le contrôle des sociétés de pipe-lines en ce qui concerne l'établissement de prix ou frais convenables et toutes les autres questions sur lesquelles il est nécessaire de faire enquête et rapport, afin d'assurer l'exploitation efficace et économique des pipe-lines dans l'intérêt national;

c) le degré d'autorité qui pourrait au mieux être accordé à une commission nationale de l'énergie en vue d'appliquer, sous réserve du contrôle et de l'autorité du Parlement, les dispositions du programme relatif à l'énergie qui ressortissent au Parlement et dont il peut être souhaitable de charger une telle commission, ainsi que le genre d'administration et de procédure qui pourrait être établi au mieux pour une telle commission;

d) la question de savoir si, en raison de son rapport spécial avec la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* et vu la nature de son financement et de sa direction, il faut prendre des mesures spéciales à l'égard de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* pour sauvegarder les intérêts des producteurs ou consommateurs de gaz canadiens; et

e) telles autres questions connexes que les commissaires jugeront nécessaire d'inclure en présentant un rapport sur les pouvoirs que j'ai déjà précisés.

Il y a une disposition spéciale dans le décret du conseil créant une commission pour assurer que l'établissement de cette commission et la conduite de ses enquêtes ne retarderont aucunement les négociations relatives aux eaux qui traversent la frontière internationale.

Étant sûr que beaucoup s'intéresseront à la question, je demande la permission de déposer deux exemplaires du décret du conseil.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Ce n'est pas pour l'obliger à se démenier davantage, car je sais qu'il a déjà eu beaucoup à faire aujourd'hui. Selon moi, on a commis une très grave omission lorsqu'on a nommé les membres de la commission royale annoncée par le premier ministre. Vu qu'une très grande proportion de nos réserves connues de charbon, de gaz et de pétrole au Canada se trouvent en Alberta, je me demande pourquoi, lorsqu'il a nommé cette commission royale pour faire enquête et recommander une ligne de conduite à suivre à l'égard de tout ce domaine de l'énergie, le premier ministre n'a pas inclus un membre originaire de l'Alberta.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, nous avons essayé de faire en sorte que la représentation soit régionale, et il nous a semblé que M. Britnell, qui connaît si bien la question, représenterait non seulement la Saskatchewan et l'Alberta, mais toutes les provinces du pays. Autant que je sache, il n'y a pas eu d'omission qu'on aurait pu rectifier de manière que toutes les provinces, ayant de telles ressources, pussent être représentées. Je sais quelles vastes ressources il y a dans l'Alberta et je crois qu'avec M. Britnell comme commissaire, toutes les considérations que mon honorable ami a à l'esprit recevront la plus grande attention de la part de la commission.